



Skillzi

PROGRAMME DE BILAN DE COMPÉTENCES

Durée : 18 heures

13 heures d'entretiens individuels (financés par le CPF) et 5 heures de travail personnel (non financées).



Ce bilan de compétences respecte le Code de Déontologie et est réalisé conformément aux articles L6313-4 à L6313-5 et R6322-32 à R6322-39 du Code du travail.



Durée totale : 18 heures

Format : 13 heures d'entretiens individuels (financés par le CPF) et 5 heures de travail personnel (non financées)

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Ce bilan de compétences est mis en œuvre conformément :

- Aux articles L6313-4 à L6313-5 du Code du travail
- Aux articles R6322-32 à R6322-39 du Code du travail
- Au décret n°2018-771 du 5 septembre 2018 relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel
- Aux dispositions relatives aux actions de formation à distance (FOAD)

FINALITÉ DU BILAN

Le bilan de compétences a pour finalité de permettre au bénéficiaire :

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Identifier ses ressources mobilisables
- Clarifier ses motivations et critères d'épanouissement
- Définir un projet professionnel cohérent et réaliste
- Élaborer une stratégie d'évolution sécurisée

PUBLIC CONCERNÉ

Le dispositif s'adresse à :

- Salariés du secteur privé ou public
- Indépendants
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en transition professionnelle
- Personnes en reconversion ou repositionnement
- Collaborateurs confrontés à une évolution ou une perte de sens

Aucun prérequis académique n'est exigé.

Seule est requise une démarche volontaire et active



Présentation générale

Le bilan de compétences proposé par Skillzi est un accompagnement individualisé destiné à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel et construire un projet d'évolution structuré et réaliste.

Dans un contexte professionnel en constante évolution, ce dispositif offre un cadre méthodologique rigoureux et confidentiel permettant d'analyser ses compétences, d'identifier ses ressources mobilisables et de clarifier ses motivations et aspirations.

Cette démarche volontaire vise à :

- valoriser les compétences professionnelles et personnelles ;
- repérer les aptitudes transférables ;
- explorer des perspectives d'évolution cohérentes ;
- définir un projet professionnel argumenté, le cas échéant accompagné d'un projet de formation.

Conduit par un consultant qualifié, le bilan repose sur une approche structurée et personnalisée, favorisant la prise de recul, l'autonomie et la sécurisation des choix professionnels.

Objectifs du bilan de compétences :

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel cohérent et réaliste et, le cas échéant, d'identifier un projet de formation adapté.

Cette démarche vise à sécuriser le parcours professionnel en apportant une vision structurée, argumentée et opérationnelle des perspectives d'évolution envisageables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue du bilan, le bénéficiaire sera capable de :

1. Analyser son parcours et formaliser ses compétences clés
2. Identifier ses compétences transférables
3. Clarifier ses valeurs et moteurs professionnels
4. Déterminer des environnements de travail compatibles
5. Construire 1 à 2 scénarios professionnels réalistes
6. Évaluer la faisabilité concrète du projet
7. Élaborer un plan d'action opérationnel

Entretien préalable gratuit (1 h – hors forfait)

Objectifs : analyser la demande du bénéficiaire, présenter la démarche (cadre légal et déontologique), évaluer l'adéquation du bilan de compétences au projet et définir les modalités pratiques (durée, rythme, calendrier).

Modalités : entretien visio ou en présentiel ; échange sur le parcours, les attentes et la faisabilité.

Livrables : proposition d'accompagnement personnalisée, devis complet transmis via EDOF ; explication du droit de rétractation (14 jours).

Spécificité : cet échange ne compte pas dans les heures finançables et n'engage pas le bénéficiaire.

ORGANISATION

Rythme indicatif :

- Séances de 2 heures
- Environ 1 séance par semaine
- Durée maximale de réalisation : 4 mois

Un entretien de suivi est inclus à 6 mois.

MODALITÉS DE RÉALISATION

Le bilan de compétences est réalisé en accompagnement strictement individuel, exclusivement à distance, via un outil de visioconférence sécurisé garantissant la confidentialité des échanges.

Les séances sont planifiées d'un commun accord et font l'objet d'un émargement dématérialisé. Les travaux personnels réalisés entre les entretiens sont encadrés et analysés lors des séances suivantes.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur. Une attestation de réalisation est délivrée en fin de prestation.

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

PHASE 1 — PHASE PRÉLIMINAIRE

Durée : 3 heures (2h entretien + 1h travail personnel)

Objectifs :

- Analyser la demande et le contexte
- Clarifier les attentes et besoins
- Identifier les enjeux professionnels actuels
- Poser le cadre méthodologique

Travaux personnels :

- Ligne de vie professionnelle synthétique
- Identification des situations marquantes
- Expression des attentes prioritaires

Livrables intermédiaires :

- Reformulation des objectifs individuels
- Validation du cadre d'accompagnement

PHASE 2 — PHASE D'INVESTIGATION

Durée : 10 heures (8h entretien + 3h travail personnel)

Objectifs :

- Identifier les compétences techniques et comportementales
- Repérer les compétences transférables



- Analyser les réussites significatives
- Explorer les valeurs et leviers de motivation
- Identifier les environnements professionnels compatibles
- Construire des hypothèses de projets

Outils mobilisés :

- Grilles d'analyse de compétences
- Cartographie des compétences transférables
- Analyse des soft skills
- Test de personnalité
- Test RIASEC (intérêts professionnels)
- Étude ciblée du marché de l'emploi
- Référentiels métiers (ROME, APEC, ONISEP)

Travaux personnels :

- Recherche métiers ciblée
- Analyse des écarts compétences/projet
- Étude des formations ou certifications potentielles
- Enquêtes terrain si nécessaire

Livrables intermédiaires :

- Hypothèses de projets argumentées
- Tableau comparatif des scénarios
- Identification d'un projet prioritaire

PHASE 3 — PHASE DE CONCLUSION

Durée : 5 heures (4h entretien + 1h travail personnel)

Objectifs :

- Valider le projet principal
- Identifier les facteurs de réussite et points de vigilance
- Déterminer les ressources nécessaires
- Structurer un plan d'action détaillé

Plan d'action structuré :

- Étapes à court terme (0–3 mois)
- Étapes à moyen terme (3–6 mois)
- Compétences à développer
- Actions réseau
- Positionnement marché
- Stratégie de candidature ou de formation
- Indicateurs de progression

Livrables finaux :

- Document de synthèse réglementaire
- Plan d'action personnalisé

Le document de synthèse est strictement confidentiel et remis exclusivement au bénéficiaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

Le bilan de compétences repose sur une démarche individualisée, structurée et progressive, favorisant l'implication active du bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel.

L'accompagnement s'appuie sur des entretiens individuels réalisés en visioconférence sécurisée, alternant analyse du parcours, exploration des compétences, clarification des motivations et validation des hypothèses professionnelles.

Des outils méthodologiques sont mobilisés afin de structurer la réflexion, notamment des grilles d'analyse des compétences techniques et comportementales, des questionnaires d'auto-positionnement, des outils d'identification des valeurs et des moteurs professionnels ainsi qu'une cartographie des compétences transférables.



Le bilan peut également intégrer un test de personnalité et le test RIASEC afin d'éclairer les intérêts professionnels et les environnements de travail compatibles.

Des recherches métiers guidées, l'analyse du marché de l'emploi et la consultation de référentiels professionnels (ROME, APEC, ONISEP...) permettent de sécuriser la faisabilité du projet envisagé.

Les travaux personnels réalisés entre les séances sont encadrés et analysés lors des rendez-vous suivants afin d'assurer une progression cohérente et structurée.

Une assistance technique et pédagogique est assurée tout au long du parcours, garantissant la continuité, la qualité et la confidentialité de l'accompagnement.

Évaluation et suivi

L'évaluation est réalisée de manière continue tout au long du bilan afin de mesurer l'avancement de la réflexion, la cohérence des pistes professionnelles et l'appropriation des outils par le bénéficiaire.

Chaque phase fait l'objet d'une validation permettant d'ajuster, si nécessaire, les orientations retenues.

En fin de prestation, un questionnaire de satisfaction est proposé et une attestation de réalisation est remise.

Un entretien de suivi est organisé dans un délai maximal de six mois afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action et d'apporter, si besoin, des ajustements complémentaires.

MÉTHODES, MOYENS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le bilan de compétences est réalisé par un consultant expérimenté selon une démarche individualisée et structurée.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le bilan se déroule sous forme d'entretiens individuels en face à face (en distanciel via visioconférence sécurisée type ZOOM), selon la répartition suivante :

Phase préliminaire : 3 heures

Phase d'investigation : 10 heures

Phase de conclusion : 5 heures

Chaque séance fait l'objet d'un suivi personnalisé et d'un travail intermédiaire permettant de favoriser l'appropriation des éléments par le bénéficiaire.

OUTILS MOBILISÉS

L'accompagnement repose sur une pédagogie active et participative, combinant :

- Entretiens individualisés (exploration du parcours, analyse des compétences, clarification du projet)
- Travaux guidés entre les séances (réflexion personnelle, recherches, enquêtes)
- Évaluations intermédiaires permettant de mesurer la progression du bénéficiaire et d'ajuster l'accompagnement
- Feedback systématique du consultant à chaque étape

TESTS D'ÉVALUATION : LE BILAN INTÈGRE :

- Un test de personnalité permettant d'identifier les préférences comportementales ;
- Le test RIASEC (modèle de Holland) pour analyser les intérêts professionnels et les environnements de travail compatibles.

RESSOURCES ET INVESTIGATION

Afin de structurer la réflexion et objectiver les analyses, les outils suivants sont utilisés :

- Questionnaires d'auto-évaluation et grilles d'analyse des compétences
- Outils d'identification des motivations, valeurs et centres d'intérêt
- Tests psychométriques adaptés (ex : inventaire des intérêts professionnels, tests de personnalité, intelligence émotionnelle...)
- Analyse du parcours professionnel et personnel

Ces outils sont utilisés comme supports d'échange et d'analyse, et non comme finalité.

CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des échanges réalisés dans le cadre du bilan de compétences est strictement confidentiel.

Les informations communiquées par le bénéficiaire ainsi que les documents produits au cours de l'accompagnement ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord écrit préalable. À l'issue du bilan de compétences, un document de synthèse est élaboré conjointement (co-rédigé) par la consultante et le bénéficiaire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité exclusive du consultant et remis uniquement au bénéficiaire, conformément aux dispositions des articles R6322-32 à R6322-39 du Code du travail.

Les données et supports sont conservés et traités dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

ACCESSIBILITÉ ET PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

Une attention particulière est portée à l'accessibilité du bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap.

Des adaptations peuvent être mises en place :

- aménagement du rythme des séances
- adaptation des supports
- modalités spécifiques d'accompagnement

Référent handicap : Un référent identifié au sein de l'organisme assure l'analyse des besoins, la coordination des adaptations éventuelles et le suivi du bénéficiaire tout au long de la prestation.

Référent handicap : Elisee Eon Segla : 06 37 09 20 91 / contact@skillzi.fr

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Conformément aux dispositions applicables aux actions réalisées à distance, une assistance technique et pédagogique est assurée pendant toute la durée du bilan de compétences.

Les consultants référents accompagnent les bénéficiaires dans l'utilisation des outils, répond aux questions méthodologiques et veille à la bonne progression du parcours.

L'assistance est accessible par courrier électronique ou par téléphone, du lundi au dimanche, de 8h à 19h.

Toute demande fait l'objet d'un traitement dans un délai maximal de un délai maximum de 24 heures ouvrées

Ce dispositif garantit la continuité, la réactivité et la qualité de l'accompagnement.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Délai d'accès : minimum 14 jours ouvrés
- Signature convention/contrat
- Emargements numériques
- Attestation remise en fin de prestation

ENGAGEMENT QUALITÉ

Les réclamations sont traitées sous 24 heures.

Les retours bénéficiaires sont intégrés dans une démarche d'amélioration continue.

Transmission du document de synthèse

À l'issue du bilan de compétences, un document de synthèse est élaboré conjointement (co-rédigé) par la consultante et le bénéficiaire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ce document est :

- construit en collaboration avec le bénéficiaire tout au long de la phase de conclusion
- validé par le bénéficiaire lors de l'entretien de restitution
- remis en main propre ou par voie dématérialisée exclusivement au bénéficiaire

Le document de synthèse comprend notamment :

- les circonstances de réalisation du bilan
- l'analyse des compétences et aptitudes du bénéficiaire
- les éléments constitutifs du projet professionnel (ou des pistes envisagées)
- les facteurs de réussite et les freins éventuels
- un plan d'action détaillé et personnalisé

Conformément au cadre légal :

Le document de synthèse est strictement confidentiel

Il ne peut être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) qu'avec l'accord écrit du bénéficiaire

La décision de transmission à l'employeur appartient exclusivement au bénéficiaire

À la demande du bénéficiaire, ce document peut être transmis :

à un opérateur du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), mentionné à l'article L.6111-6 du Code du travail

Toute personne ayant accès aux informations issues du bilan est tenue au respect de la confidentialité et du secret professionnel.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET FINANCEMENT

Tarif : Le coût de la prestation est fixé à 1 790 € TTC.

Modalités de financement :

- Mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- Financement à titre individuel.

BÉNÉFICES DU BILAN DE COMPÉTENCES POUR LE BÉNÉFICIAIRE

Le bilan de compétences constitue un levier stratégique d'évolution et de sécurisation du parcours professionnel.

Il permet notamment de :

- Mieux connaître ses compétences, aptitudes et motivations ;
- Clarifier ses objectifs professionnels ;
- Identifier des perspectives d'évolution cohérentes et réalistes ;
- Renforcer la confiance en soi et la capacité de décision ;
- Construire un plan d'action concret et structuré.

Il favorise ainsi une orientation professionnelle choisie et argumentée, adaptée aux réalités du marché.

BÉNÉFICES DU BILAN DE COMPÉTENCES POUR L'EMPLOYEUR

Pour l'entreprise, le bilan de compétences représente un outil d'accompagnement des parcours et de gestion prévisionnelle des compétences.

Il contribue à :

- Identifier et valoriser les compétences internes ;
- Faciliter la mobilité ou la reconversion professionnelle ;
- Soutenir l'engagement et la motivation des collaborateurs ;
- Sécuriser les transitions professionnelles ;
- Structurer les échanges autour des projets d'évolution.

Le dispositif participe ainsi au développement des compétences et à la performance durable de l'organisation.

RÉCLAMATIONS ET DÉMARCHE QUALITÉ

Skillzi s'engage dans une démarche d'amélioration continue afin de garantir la qualité de ses prestations.

En cas d'insatisfaction ou de suggestion d'amélioration, le bénéficiaire peut contacter l'organisme de formation à l'adresse suivante :
Elisee Eon Segla : 06 37 09 20 91 / contact@skillzi.fr

Chaque réclamation est :

- traitée dans un délai maximum de 24 heures ouvrées
- analysée de manière confidentielle
- prise en compte dans une démarche d'amélioration continue

Un questionnaire de satisfaction est proposé en fin de bilan afin d'évaluer la qualité de la prestation.

Annexe au programme pour bilan de compétences à distance :

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1)

Avec le décret du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences, l'article D6313-3-1 du Code du Travail indique que la mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance doit comprendre :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours (expliquée ci-dessous)
- Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne (informations évoquées dans le programme ci-dessus)
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. (évaluations évoquées dans le programme ci-dessus mais aussi ci-dessous)

Dispositif pédagogique et technique

La mise en œuvre du bilan de compétences à distance repose sur un ensemble de moyens permettant d'assurer un accompagnement structuré, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires.

Elle comprend notamment :

- Un dispositif d'assistance technique et pédagogique destiné à accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours ;

- Une information claire sur les activités réalisées à distance ainsi que sur leur durée indicative ;
- Des modalités d'évaluation permettant de jalonner le parcours ou d'en apprécier les résultats à son terme.

Intervenant et approche pédagogique

Le consultant en charge du bilan de compétences est sélectionné en raison de son expertise professionnelle et de son expérience dans l'accompagnement des parcours professionnels.

Son approche pédagogique s'appuie sur des méthodes interactives favorisant la participation active du bénéficiaire, l'analyse réflexive, ainsi que le partage d'expériences, afin de garantir un accompagnement dynamique et individualisé.

Conditions matérielles d'accès

L'accès aux contenus et aux échanges s'effectue à distance par le biais d'un outil de visioconférence.

Ce mode de fonctionnement permet la réalisation des entretiens, le partage de supports et la continuité de l'accompagnement dans des conditions optimales.

Prérequis techniques pour le bénéficiaire

Afin de suivre la prestation dans de bonnes conditions, le bénéficiaire doit disposer :

- D'une connexion internet stable et à haut débit ;
- D'un ordinateur (PC ou Mac) ou d'une tablette compatible ;
- D'un équipement audio fonctionnel (microphone requis, webcam recommandée pour une interaction optimale).

MODALITÉS D'ORGANISATION DES SÉANCES

Le bilan de compétences est organisé sous forme de séances individuelles planifiées à distance, selon un calendrier établi d'un commun accord entre le bénéficiaire et le consultant.

Les entretiens, d'une durée moyenne de deux heures, sont répartis sur la durée du parcours afin de permettre une progression structurée et l'intégration des travaux personnels réalisés entre chaque séance.

Chaque session fait l'objet d'un émargement dématérialisé. Une pause est prévue pour les séances longues afin de garantir des conditions de travail adaptées.

Les modalités d'organisation respectent les exigences réglementaires applicables aux bilans de compétences réalisés à distance.

CONTACT

les consultants sont joignable du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et s'engage à répondre aux sollicitations dans un délai maximal de 24 heures.

Sébastien CANCE : 06 47 33 92 48 / sebastien.cance@gmail.com
Elisee Eon Segla : 06 37 09 20 91 / contact@skillzi.fr

Un référent handicap est à la disposition du bénéficiaire pour étudier les besoins et proposer des solutions adaptées :

Référent handicap : Elisee Eon Segla : 06 37 09 20 91 / contact@skillzi.fr